

a) compte plus de trente années de service d'un genre auquel l'alinéa b) du paragraphe (2) de l'article 4 de ladite loi fait allusion, et

b) compte à son crédit moins de cinq années de service ouvrant droit à pension dans le service public,

il sera censé, pour les fins de ladite loi, être un contributeur auquel s'appliquent les dispositions du paragraphe (1) de l'article 10 de ladite loi, \$1.

70. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, majoration d'autres crédits, applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paye, \$23,000,000.

70a. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, majoration d'autres crédits applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paye, \$65,000,000.

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat—

Président du Sénat—

1. Indemnité de logement, \$3,000.

5. Administration, \$834,600.

Chambre des communes—

Orateur de la Chambre des communes—

10. Indemnité de logement, \$3,000.

Vice-président de la Chambre des communes—

15. Indemnité de logement, \$1,500.

20. Indemnité au vice-président des comités, \$2,000.

25. Dépenses du Comité parlementaire mixte canado-américain et dépenses des délégués aux autres conférences interparlementaires, dépenses relatives aux visites de délégués d'autres parlements et contribution annuelle due à l'Union interparlementaire, \$20,000.

30. Quote-part des dépenses de l'Association parlementaire du Commonwealth, y compris les abonnements aux publications, \$22,780.

35. Subvention à l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, \$14,000.

40. Administration—Crédits du greffier, \$2,568,200.

45. Crédits du sergent d'armes, \$1,221,800.

Bibliothèque du parlement—

55. Administration, \$372,900.

MINISTÈRE DES FINANCES

Administration générale—

1. Administration centrale, \$2,068,800.

Contrôleur du Trésor—

5. Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires, \$21,528,300.

5a. Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires, \$998,000.

Exécution de diverses lois et frais de fonctions spéciales—

10. Exécution des lois sur la pension et la retraite, \$816,900.

15. Loi sur les banques—Traitements et dépenses du bureau de l'Inspecteur général des banques, \$35,900.

15a. Loi sur les banques—Traitements et dépenses du bureau de l'Inspecteur général des banques, \$1,000.

20. Exécution de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, de la loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche, de la loi sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies, de la loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies et de la loi concernant les petits prêts commerciaux, \$117,400.

Commission du tarif—

25. Administration, \$207,800.

Monnaie royale canadienne—

30. Administration, fonctionnement et entretien, \$1,876,100.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

1. Administration centrale, \$7,648,800.

1a. Administration centrale, y compris les dépenses de la conférence au Canada, en mai 1963, des ministres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, \$798,100.

5. Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation au gouverneur en conseil, nonobstant la loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires, \$13,210,000.

5a. Représentation à l'extérieur—Administration, \$66,000.

10. Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier, dont le coût, dans la mesure où il existe des fonds bloqués pouvant être employés à ces dépenses, doit être acquitté avec les devises qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectées qu'à des fins gouvernementales ou d'autres fins réservées, \$2,493,800.

15. Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation, nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires canadiens desdites commissions, \$308,400.

20. Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux selon le détail des affectations (portion recouvrable de ces mêmes organismes), et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes, \$70,200.

25. Réceptions officielles, \$50,000.

30. Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées pour le compte du Canada, par ses services diplomatiques et consulaires (portion recouvrable), \$20,000.

35. Représentation du Canada aux conférences internationales, \$357,000.

40. Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies, \$12,000.

42a. Don pour commémorer l'indépendance du Nigéria (report de crédit), \$10,000.

43a. Don pour commémorer l'indépendance du Tanganyika (report de crédit), \$5,000.

44a. Contribution à l'Atlantic Institute, \$4,000.

45. Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique, \$2,500.

46. Cadeau pour commémorer l'indépendance de la Jamaïque, \$10,000.

47. Cadeau pour commémorer l'indépendance de Trinidad et Tobago, \$10,000.

48. Cadeau pour commémorer l'indépendance de l'Ouganda, \$5,000.

Bureau de l'aide extérieure—

50. Traitements et dépenses, \$652,600.

Programmes d'aide bilatérale—

55. Plan de Colombo, \$41,500,000.